

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

Bernard HOURS, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*. Paris, L'Harmattan, 1998, 173 p., bibliogr.

par Louis Moreau de Bellaing

*Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n° 2, 2000, p. 152-153.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/015655ar>

DOI: 10.7202/015655ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

Le lecteur anthropologue trouvera dans cet ouvrage l'une des argumentations les mieux construites en faveur d'un universalisme nuancé. Invoquer le manque d'expertise lié aux terrains prolongés ne sera pas suffisant pour discréditer l'un des plaidoyers les plus virulents « contre le relativisme ».

*Raymond Massé*  
*Département d'anthropologie*  
*Université Laval*  
*Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4*  
*Canada*  
*Raymond.Masse@ant.ulaval.ca*

---

**Bernard HOURS, *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*. Paris, L'Harmattan, 1998, 173 p., bibliogr.**

On pourrait dire que le livre de Bernard Hours porte sur les erreurs de la bonne conscience et sur la constance de cette bonne conscience à les transformer en fautes. Si l'on suit l'auteur, ce qui deviendra l'idéologie humanitaire commence en 1970-1980. Elle fait suite au tiers-mondisme, à la décolonisation qui, elle-même, avait été précédée du colonialisme et de l'aventure missionnaire. L'humanitaire consiste d'abord en des décisions d'individus et de petits groupes occidentaux prêts à prendre en charge matériellement, autant qu'ils le peuvent, d'autres petits groupes et d'autres individus qu'eux-mêmes, non pas en Occident, mais en Asie, en Afrique ou ailleurs. Jusque là, rien que de très louable : Terre des Hommes, le CIMADE, Médecins sans Frontières s'engagent sur cette piste. Mais, si l'on comprend bien l'auteur, l'affaire se complique, notamment dans la décennie 80, quand ces individus et ces groupes font appel, peu à peu et à grand renfort de publicité, non seulement à l'opinion publique, mais à la bourse des personnes et des familles « occidentales », ainsi qu'aux subventions d'organisations internationales.

C'est là, nous semble-t-il comme à l'auteur, que le tournant est pris de l'humanitaire (peu critiquable en soi) à l'idéologie humanitaire. Bernard Hours donne une définition incomplète de l'idéologie, en n'insistant pas assez, comme le fait Marx, sur son côté mystificateur qui vient de ce que, se fixant, elle se prétend, dans son domaine, vérité et seule vérité. En revanche, il déconstruit admirablement cette idéologie humanitaire, montrant qu'elle victimise abstraitement des démunis non situés dans leur contexte politique, social, culturel, économique. Ses tenants, non seulement ne parviennent pas réellement, trop souvent, à secourir, mais servent parfois de caution soi-disant humanitaire à des régimes politiques dictatoriaux ou totalitaires.

Bernard Hours ne met pas en doute la bonne foi des « humanitaires ». Mais il stigmatise leur manque de lucidité, leur naïveté, et, pour tout dire, leur bonne conscience (mot qu'il n'emploie pas). Le rapport à l'autre — qui, contrairement à ce que dit l'auteur, n'appelle pas, à proprement parler, le rendu, c'est à dire l'échange — est néanmoins vicié, puisque l'autre n'est pris en compte *que* sous sa forme victimaire. L'altérité, qui, quand elle devient rapport à l'autre, est toujours historicisée, culturalisée, socialisée, se trouve donc quelque peu effacée, « perdue » à cause de l'idéologie humanitaire.

L'auteur dénonce l'usage que les « humanitaires » font des droits de l'homme pour soutenir leur idéologie. Il cite les ONG (Organisations non gouvernementales) du Bangladesh qui, selon lui, ont réellement réussi à aider des Bangladeshi à travers leur propre

implantation culturelle et sociale et en faisant une référence mesurée aux droits de l'homme. Il cite aussi le cas d'Amnesty International qui aide *politiquement* (au sens du politique) et matériellement des individus menacés par des pouvoirs démocratiques abusifs, ou par des dictatures et des totalitarismes. L'ONG est possible, semble-t-il dire, à condition qu'elle ne se réclame pas d'une universalité des droits de l'homme qui ne sont, pour lui, que les droits de l'homme occidental.

Avouons que nous ne voyons pas en quoi la proclamation universelle (et non l'universalisation concrétisée) des droits de l'homme — qu'on ferait mieux d'appeler les droits des êtres humains — est contradictoire avec ce que font les ONG Bangladeshi ou Amnesty International. Il nous semble au contraire que cette proclamation universelle (en 1948) et les effets qu'elle a eus par la création ou l'élargissement de tribunaux internationaux et par celle de la Convention Internationale des Droits de l'homme (à laquelle la France refusa longtemps d'adhérer) ont servi de soutien à ces ONG et ont permis, depuis longtemps, à des dissidences — soviétique, tchécoslovaque, kurde, arménienne, amérindienne, chinoise — de s'affirmer. À chaque fois, précisément, que l'économique, le social et le politique sont pris en compte localement, les chartes locales des droits de l'homme, quand elles existent, et la charte universelle de l'ONU se confortent. Enfin, nous ne voyons pas ce qu'ont de spécifiquement occidentaux — même par leur origine — des principes comme la présomption d'innocence, l'interdiction de la censure, le droit à l'égalité et à la liberté (les deux jointes depuis Tocqueville), le droit à la propriété (ou au moins à la possession). Quant au droit à la vie, il n'a jamais été proclamé comme droit (« La liberté est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » dit la charte, ce qui paraît suffisant), puisque la vie humaine, c'est nous-mêmes qui nous la donnons ensemble.

Cela dit, nous abondons dans le sens de l'auteur quand il parle de l'*idéologie* des droits de l'homme, c'est-à-dire de ce qu'ont fait de ces droits notamment les « humanitaires », également l'ONU et des organisations internationales. N'importe quoi et à toutes les sauces. On ne peut confondre cette idéologie — qu'il faudrait déconstruire comme Bernard Hours le fait pour l'idéologie humanitaire — avec les principes, le minimum éthique, que constituent les droits de l'homme, la charte universelle de l'ONU et la jurisprudence des tribunaux internationaux. Ce ne sont pas les droits de l'homme qui servent d'alibis aux régimes autoritaires et aux bonnes intentions humanitaires ; il suffit de les relire soigneusement — ce que ne semblent avoir fait ni Marx, ni Bernard Hours —, pour s'apercevoir qu'ils sont contradictoires, sinon opposés à l'idéologie qui en a été tirée.

Mais peut-être est-ce un autre débat. En dénonçant l'idéologie humanitaire et sa comparse l'idéologie des droits de l'homme, Bernard Hours fait en tout état de cause œuvre utile. Son courage intellectuel a valeur pour nous tous.

*Louis Moreau de Bellaing*  
*Laboratoire de Sociologie Anthropologique du Risque*  
*Université de Caen*  
*Esplanade de la Paix*  
*14000 Caen*  
*France*

---